



Décision N° : DG/SG/DPS/DRH39/2024

Casablanca, le **13 JUIN 2024**

**APPEL A CANDIDATURE
LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OFFICE NATIONAL DES PECHEES**

- Vu le Dahir n° 1-69-45 du 4 Hijja 1388 (21 Février 1969) portant création de l'Office National des Pêches (ONP), tel que modifié et complété ;
- Vu la nomination de Madame Amina FIGUIGUI en sa qualité de Directeur Général de l'ONP, à compter du 18 Février 2010 ;
- Vu le Règlement Provisoire portant Statut Particulier du Personnel de l'ONP ;
- Vu l'Organigramme de l'ONP ;
- Vu les nécessités de service ;
- Vu la disponibilité des postes budgétaires au niveau de la loi cadre.

DECIDE

ARTICLE PREMIER :

L'ouverture d'un appel à candidature pour le recrutement d'un Chef de Division Audit.

ARTICLE DEUX : MISSIONS DU CANDIDAT

Relevant de la Direction Générale, ses principales missions consistent à :

- Garantir la régularité et le respect des procédures opérationnelles et comptables, la maîtrise des risques, la fiabilité des systèmes et la conformité des actes de gestion aux décisions de la Direction Générale et aux orientations budgétaires ;
- Elaborer le plan annuel d'audit et en définir le calendrier de mise en œuvre après approbation de la Direction Générale ;
- Développer et actualiser l'architecture du dispositif d'audit interne (charte d'audit, référentiel, etc...) ;
- Piloter les missions d'audit de l'ensemble des entités de l'Office ;
- Contrôler la conformité des procédures, observer, analyser et évaluer les risques ;
- Contrôler la qualité des travaux d'audit, et notamment les rapports d'audit destinés aux responsables d'entités ;
- Valider les rapports d'audit interne avec les entités auditées et les soumettre à la hiérarchie pour approbation des recommandations ;
- Suivre la mise en place des recommandations par les entités auditées issues des rapports d'audit ;
- Assurer un rôle de conseil vis-à-vis des différentes entités en matière de mise à niveau des procédures d'audit pour leur permettre de mieux maîtriser leurs activités de gestion ;
- Informer régulièrement la Direction Générale sur le fonctionnement de l'Office ;
- Elaborer le budget de la Division et en assurer le suivi ;
- Garantir le professionnalisme et l'orientation performance des ressources humaines de la Division ;
- Fixer les objectifs et évaluer les performances des ressources humaines de la Division.

Cette description prend en compte les principales responsabilités, elle n'est pas limitative.

www.onp.ma

المكتب الوطني للصيد 15 زنقة الملازم الأول محروود - ص.ب. رقم 16243 - 20 300 الدار البيضاء - الهاتف : 05 22 24 05 51 - الفاكس : 05 22 24 23 05

OFFICE NATIONAL DES PECHEES - 15, rue du Lieutenant Mahroud - B.P. 16243 - 20 300 Casablanca - Tél. : 05 22 24 05 51 - Fax : 05 22 24 23 05 - E-mail : onp@onp.ma

ARTICLE TROIS : PROFIL DU CANDIDAT

CONDITIONS - CANDIDAT EXTERNE	CONDITIONS - CANDIDAT INTERNE / CDI
<ul style="list-style-type: none">• Être de nationalité marocaine ;• Être titulaire d'un diplôme de Bac+4 ou plus ;• Avoir une expérience minimale de 5 années (à la date limite de dépôt du dossier de candidature) dans au moins, l'un des domaines suivants : audit, contrôle interne et gestion des risques dont 3 années au moins dans un poste de responsabilité.	<ul style="list-style-type: none">• Être classé à l'échelle 10 ou plus ;• Être titulaire d'un Bac+2 ou plus ;• Avoir une expérience de 5 années au minimum (à la date limite de dépôt du dossier de candidature) dont 3 années dans un poste de responsabilité à l'ONP au rang de Chef de Service au minimum. Une expérience probante dans au moins l'un des domaines suivants : audit, contrôle interne et gestion des risques serait un atout.

ARTICLE QUATRE : DOSSIER DE CANDIDATURE

- Curriculum vitae détaillé ;
- Lettre de motivation ;
- Copie des diplômes ;
- Copie des attestations de travail justifiant l'expérience requise ;
- Copie de la carte d'identité nationale ;
- Une proposition de plan d'action en rapport avec les attributions du poste souhaité.

ARTICLE CINQ : MODALITES DE DEPOT DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidats sont tenus, avant le 28 JUIN 2024 à 16h30, d'envoyer leurs dossiers de candidature **constitués des pièces de l'article 4** (scannées en version PDF **en un seul document**) et transmis obligatoirement sur le lien suivant : http://rhspace.onp.ma/rh_onp

NB :

- Tout dossier transmis via un canal autre que celui précité ne sera pas pris en considération ;
- Tout dossier de candidature incomplet ou sous un autre format que PDF sera rejeté.

Le Directeur Général instituera par décision une commission pour l'organisation des entretiens avec les candidats éligibles.



Le Secrétaire Général
BOUMEHRAZ Abdelhak

Conditions - candidat interne statutaire :

- Les diplômes délivrés par des établissements privés ou étrangers doivent être accompagnés par des copies des attestations d'équivalence ;
- Les attestations de travail justifiant l'expérience requise autre que l'expérience acquise à l'ONP (**NB** : attestation de travail ONP n'est pas exigée) ;
- La condition « être classé à l'échelle 10 ou plus » concerne uniquement les candidatures des agents statutaires.